

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 14 décembre 2021, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

**1334-2021 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1298-2020 RELATIF AU LOTISSEMENT AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 2.2.4 : ÉTABLISSEMENT DE LA VALEUR ET D'AJOUTER « UNE MESURE D'EXCEPTION D'UN LOT TRANSITOIRE INTÉGRÉ À UN LOT VOISIN » À LA SECTION 3.2 : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX TERRAINS**

Conformément aux dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Sophie a obtenu, en date du 26 janvier 2022, le certificat de conformité émis par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité. [Règlement d'urbanisme numéro 1334-2021](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8 février 2022.



France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

---

Certificat de publication (article 420 CM)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité [www.stesophie.ca](http://www.stesophie.ca) et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 8 février 2022.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8 février 2022.



France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe